

DÉPÔT DU LUNDI 23 AU
29 SEPTEMBRE 2024

Fiche de pré-inscription à compléter par le responsable légal du participant et à retourner au centre administratif Louis Pierna ou à envoyer par mail à cdv@stains.fr.

LES ENFANTS QUI NE SONT PAS PARTIS CET ÉTÉ SERONT PRIORITAIRES POUR PARTICIPER À CE SÉJOUR.

A la découverte du milieu marin :

> RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE REPRÉSENTANT LÉGAL :

Nom et prénom :
(Père, mère, tuteur)

Adresse :
.....
.....

Téléphone fixe : - - - - - Portable : - - - - -

Email :

> RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT :

Nom et prénom :

Date de naissance : / / Sexe (Cochez la case) : Fille Garçon

Âge :

Date et signature obligatoire :

COORDINATION DROIT AUX VACANCES
PÔLE ENFANCE ÉDUCATION
ACCUEIL FAMILLES / LOUIS-PIERNA
47 rue George Sand, 93240 Stains
01 49 71 81 70

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC :
Lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h45 à 12h15 et de 13h30 à 17h. Mardi de 13h30 à 17h. Le 2^e et 4^e samedi du mois : de 8h45 à 11h45. La caisse est fermée les mardis (toute la journée) et vendredis après-midi.
> Pour s'y rendre : Bus 253 arrêt Charles Péguy



A la découverte du milieu marin

Séjour offert par la municipalité

“ Préserver et assurer le droit aux vacances pour tous est une priorité forte à Stains. C'est pourquoi nous avons fait le choix, avec l'ensemble de l'équipe municipale, de maintenir une offre de séjours pendant les vacances de la Toussaint. ”

Azzédine TAÏBI,
Maire de Stains

Mehdi Messai
Conseiller municipal délégué Droit aux vacances pour tous



STAINS.FR



FLASHEZ, ICI !

> Retrouvez l'ensemble des séjours vacances et les fiches d'inscriptions en téléchargement libre.





SÉJOURS 6/12 ANS - CP à 6^{ème} - transport : Car

À la découverte du milieu marin

Saint-Hilaire-de-Riez (85)

60 PLACES

Du 19 au 28 octobre 2024

A 5h30 de route de Stains, ce lieu de 12 hectares est situé à 150 m de la plage avec un accès direct.

Le centre est composé de 2 bâtiments avec des chambres de 2 à 4 lits, des sanitaires avec douches et des salles d'activités.

Lors de ce séjour, les enfants découvriront des ateliers autour du milieu marin et bénéficieront d'un panel d'activités comme : ★ Fabrication de cerfs-volants ★ Découverte du milieu marin ★ Pétanque ★ Ping-Pong ★ Fabrication de tir à l'arc ★ Baignade (selon la température) ★ Atelier culinaire ★ Visite des marais salants ★ Jeux de plage ★ Pêche à pied ★ Accrobranche ★ Bowling ★ Grand jeux (Koh-Lanta, Fort Boyard) ★ Spectacle en fin de séjour

Informations

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pré-inscriptions : Pour les séjours d'octobre 2024, vous devez compléter et transmettre la fiche à compléter par mail à l'adresse suivante : cdv@stains.fr ou à déposer au **Centre administratif Louis-Pierna**. Pour votre information, aucune fiche ne pourra être traitée après les dates ci-dessous :

Du 23 au 29 septembre 2024 inclus

Vous serez contacté par téléphone ou par mail uniquement si votre enfant est retenu.

TRAITEMENT DES DEMANDES

Après l'examen de l'ensemble des demandes, la coordination Droit aux vacances veille à l'application de différents critères (famille domiciliée à Stains, équilibre filles/garçons,...). Par ailleurs, la priorité est donnée aux enfants et aux jeunes qui ne sont pas partis l'année précédente et/ou au cours de l'année.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Vous serez contacté par téléphone ou par mail uniquement si votre enfant est retenu pour convenir d'un rendez-vous et compléter le dossier. Toute place non confirmée par la famille, dans un délai de 3 jours ouvrés après la confirmation de l'inscription, sera réattribuée pour permettre le départ d'un autre enfant. Dès lors, un rendez-vous sera proposé afin de finaliser l'inscription et régler les formalités administratives. À cette occasion, il sera demandé aux familles de fournir les documents suivants :

- > Le carnet de santé avec les vaccins à jour
- > Une attestation de sécurité sociale à jour dont la validité couvre la durée du séjour
- > Une photo d'identité

L'INSCRIPTION SERA DÉFINITIVE APRÈS LA CONSTITUTION DU DOSSIER

AVANT LE DÉPART

Une réunion d'information sera organisée et permettra aux familles de rencontrer l'équipe pédagogique et l'organisme de séjour. Ce temps d'échanges favorisera la préparation de l'enfant ou du jeune au départ. La présence d'un représentant légal (parents, tuteur), de l'enfant ou adolescent à cette réunion est OBLIGATOIRE. En effet, la participation à la préparation de leurs vacances est une condition de réussite du séjour.

INTERRUPTION DE SÉJOUR

La participation à un séjour suppose l'acceptation des règles de vie collective. Tout comportement portant préjudice au bon fonctionnement du séjour ou mettant en cause la sécurité physique et affective des autres participants pourra entraîner le rapatriement du jeune concerné. Dans ce cas, les responsables légaux devront rembourser les frais occasionnés (transfert aller-retour du participant et de l'accompagnateur par exemple).

! IMPORTANT

CONCERNANT LES ENFANTS ET LES JEUNES POUR LESQUELS UN ACCUEIL ADAPTÉ EST NÉCESSAIRE (ENFANT PORTEUR DE HANDICAP, TRAITEMENT MÉDICAL...), IL EST ESSENTIEL QUE LA FAMILLE LE SIGNE LORS DE L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE AFIN QUE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE PUISSE PRÉVOIR LES BESOINS IDENTIFIÉS NÉCESSAIRES À UN ACCUEIL DE QUALITÉ.